

## A propos de la règle 26...

### Les réactions de quelques journalistes

*La nouvelle règle d'admission des athlètes aux Jeux Olympiques ou règle 26 a été adoptée à Vienne par la 75e Session du CIO. Diffusée très largement, elle a rencontré et suscité beaucoup d'intérêt, de commentaires et de critiques. Afin de donner un aperçu de ces réactions diverses, nous avons demandé à quelques journalistes sportifs du monde entier de bien vouloir, en quelques lignes et pour la Revue Olympique, nous présenter leur opinion. Nous les remercions vivement de cette contribution.*



**Victor Banciulescu - « Sportul » - Roumanie**

Dans l'histoire maintenant centenaire des règles de l'amateurisme, les batailles furent lentement gagnées, une à une. Hier, on a eu un code d'admission meilleur que celui d'avant-hier. Aujourd'hui, nous en avons un évidemment supérieur à celui d'hier. S'il est vrai que le mécontentement constitue le premier pas vers le progrès, alors sans doute les tribulations, discrètes ou bruyantes, de la presse, ne resteront pas sans utilité. Personnellement, je me réjouis cette fois de retrouver les idées souvent débattues « at home » avec notre compatriote et ami Alexandru Siperco parmi les textes d'application. L'évolution sociale, la vie moderne doivent nécessairement chercher leur reflet dans les lois. Mais les lois — c'est Montaigne qui le disait — se fortifient en vieillissant. Il ne nous reste que d'espérer que les sportifs eux-mêmes découvriront dans le cadre de la nouvelle règle l'impulsion et suffisamment d'espace pour réaliser honorablement et loyalement leurs aspirations vers la victoire, vers la perfection humaine.



**Jean-François Brisson - « Le Figaro » - Paris**

*L'assouplissement de la règle 26 s'inspirait d'un réalisme judicieux. Le maintien de réglementations ouvertement transgressées ne pouvait que dégrader l'autorité du CIO.*

*L'important cependant est de tenir ferme sur certains principes, même si le moyen n'existe pas de contrôler étroitement leur application.*

*Et sur ce point, le CIO donne fâcheusement l'impression d'avoir renvoyé la balle aux Fédérations Internationales, alors que celles-ci — certaines d'entre elles tout au moins — entendaient s'appuyer sur l'autorité morale du CIO, et même son intransigeance, pour résister à la pression de leurs ressortissants avides de gains avoués ou non.*

*Le sportif olympique ne doit pas vivre du sport, du moins en tant que pratiquant, et le CIO a ouvert une porte à tous les abus en acceptant, sans préciser les modalités d'application, « les bourses d'enseignement académique ou technique ». C'est pratiquement entériner le stage permanent dans un centre d'entraînement, puisque c'est la fédération qui fixe la durée de ce stage.*

*Ce laxisme rend d'autant plus surprenant la rigueur du point 2 (paragraphe d) qui, lui, écarte l'entraîneur professionnel de la fête olympique.*

*Il a un métier pourtant et il peut aimer pratiquer « pour son plaisir » un autre sport que celui qu'il enseigne.*

*Conclusion : le CIO n'a jamais eu et n'aura jamais véritablement les moyens de contrôler en tous lieux l'application de ses règlements. Il a pu tout au plus frapper quelques vedettes, pour l'exemple.*

*Les abus se multipliant, il faudra sans doute recommencer.*

*Mais surtout, il faudra définir mieux l'esprit olympique et faire plus pour le répandre...*

### **Petr Egorov « Agence Tass »**



La Fédération des journalistes sportifs d'URSS a pris connaissance avec intérêt et a étudié le texte de la nouvelle règle 26, adoptée par la session de Vienne du Comité International Olympique. Les principaux journalistes sportifs soviétiques Nikolai Kisselev (*Sovietsky Sport*), Boris Fédossov (*Izvestias*), Lev Lebedev (*Pravda*), auxquels nous avons demandé leur avis, l'ont commentée de la façon suivante : la nouvelle règle 26 constitue sans aucun doute un grand pas en avant pour l'amélioration et le

développement futur du sport amateur. Elle ouvre également de meilleures possibilités aux journalistes sportifs de pouvoir traiter de façon plus complète et plus objective des compétitions des Jeux Olympiques, de parler et de montrer les sportifs. Ceci est sans aucun doute rendu possible par la disparition des restrictions relatives aux contacts directs entre les journalistes et les participants aux Jeux. La nouvelle règle 26 souligne avec raison la responsabilité et accroît les droits des Comités Nationaux Olympiques et des Fédérations pour ce qui est du respect des exigences du Comité International Olympique tout en leur laissant le soin de décider des questions d'admission des athlètes aux Jeux Olympiques.

### **Alex Frere « United Press International »**



*La nouvelle règle 26 constitue une nette amélioration par rapport à la précédente. Voilà qui est indéniable. Elle est plus claire, les termes en sont mieux définis ; elle ne force plus un athlète à se parjurer en signant une feuille de papier dénuée de tout sens et, du point de vue du CIO, elle attribue aux Fédérations Internationales la plus grande part des responsabilités quant à son application.*

*Ce qui reste dans le vague et partant intéressant à suivre, c'est de savoir comment le CIO a l'intention d'appliquer cette règle. En principe, les Fédérations Internationales devront le faire pour lui. La plupart le feront, mais*

*quelques-unes non. Les Jeux d'hiver de 1976 en seront le premier test. Si les règles ne sont pas correctement appliquées d'ici là, le CIO se trouvera dans la même situation inconfortable qu'à Sapporo, et aura, pressé par le temps, à prendre des décisions sur l'admission de quelqu'un. La façon dont le CIO appliquera cette règle sera, en conséquence, aussi importante que le texte de la règle elle-même.*

### **John Hennessy « The Times » - Londres**



La nouvelle règle 26 semble plus compliquée que la précédente et beaucoup trop élaborée dans sa construction pour permettre une compréhension immédiate. Elle a cependant été qualifiée par certains de « progressiste », tandis que d'autres la trouvaient « réactionnaire ». Cela m'a rappelé l'observation populaire qui prétend qu'un chameau est un cheval recréé par un groupe de personnes. Alors que nous espérons une règle claire et concise des exigences olympiques, celle-ci contient de toute évidence de

nombreuses rectifications et reformulations puisqu'un grand nombre de parties intéressées ont été successivement consultées. Il faut avoir analysé soigneusement les 430 mots (au lieu des 102 mots du livre des règles de 1967) des textes d'application, sous-sections, sous-paragraphes et alinéas pour arriver à la conclusion générale que cette nouvelle règle, malgré ses complications, est une honnête et sincère tentative d'adaptation aux temps modernes. Mais pourquoi, pourquoi, pourquoi Jacky Stewart par exemple ne peut-il toujours pas participer aux compétitions olympiques de tir aux pigeons parce qu'il tient, ou plutôt qu'il a tenu, le volant d'une voiture de compétition ?

### **Rolf Kunkel - « West Deutsche Rundfunk » et « 4 Die Zeit » - RFA**



*Le CIO a commencé d'adapter ses règles à la vie sportive actuelle et non pas l'inverse, comme il le faisait par le passé. Puisque la règle d'admission est basée sur la bonne volonté plutôt que sur un contrôle effectif, il n'y a pas grand changement. Les concurrents dont les conditions financières leur permettront d'être honnêtes le resteront. Les autres, et ils forment la majorité, n'ont pas besoin de s'inquiéter aussi longtemps qu'ils ne signeront pas un contrat de professionnel. Pour moi, tout se résume*

*à empêcher la participation des vrais professionnels. Pour atteindre ce but, trop de mots ont été employés, les uns complètement inutiles, d'autres plus gênants. Le pire paragraphe stipule :*

*« Un concurrent ne peut être ou avoir été professionnel dans quelque sport que ce soit. » Ce qui revient à dire que le professionnalisme est considéré comme un péché originel. Aucune juridiction ne pourrait accepter cet édit du CIO qui veut qu'un sportif ayant reçu une fois de l'argent ne pourra plus jamais dans sa vie porter le maillot immaculé de l'athlète olympique dans n'importe quel autre sport. Il semblerait qu'Avery Brundage est à nouveau présent dans les textes d'application.*

### **Serge Lang - Suisse**



La nouvelle règle 26 et son code d'application constituent l'instrument d'une politique réaliste d'une politique sportive. L'une et l'autre atténuent, en matière de qualification et de préparation, les inégalités dues à des origines sociales ou des systèmes politiques différents. Pour user d'une expression à la mode, le sport, à ses niveaux les plus représentatifs, deviendra, après la session du Comité International Olympique tenue à Vienne, plus transparent. Mais en regard du stade d'évolution de nos diffé-

rentes sociétés, n'aurait-on pas dû renverser avec hardiesse d'autres barrières ? Dans un monde qui n'est plus du tout traditionnel, importait-il réellement de défendre une forme de tradition olympique ancrée davantage dans les textes et les règlements que dans les esprits ? Chacun sait que dans tous les domaines du sport, amateur et professionnel, les incidences politiques et le mercantilisme sont deux facteurs menaçant l'intégrité, la crédibilité du sport et des sportifs, autrement plus préoccupants que les avantages matériels qu'un athlète de format olympique peut tirer des compétitions auxquelles il participe. En ouvrant les Jeux à tous les sportifs, quel que soit leur statut, mais en les rendant imperméables, radicalement et sans exception, à toute forme de présence commerciale ou industrielle, en bannissant avec la même rigueur l'identification politique des participants (drapeaux, hymnes, etc.), les Jeux Olympiques seraient devenus une force morale d'une qualité encore bien supérieure, un bastion dont le sport, au-delà des mots qui n'ont plus le même impact qu'autrefois, a si grand besoin.

### **Gaston Meyer - « L'Equipe » - Paris**



*La nouvelle règle d'admission a le mérite de tenir compte des réalités, de l'universalisation du sport et de l'évolution sociale. En ce sens, on peut la considérer comme libérale.*

*Mais ce libéralisme ne se justifiera que si le CIO réprime sévèrement toute interprétation de nature à violer l'esprit et la lettre de la règle 26. Cette répression peut aller jusqu'au rejet de certains sports, ou de certaines catégories de certains sports dans le secteur privé, et donc l'exclusion des Jeux Olympiques et des grands championnats.*

### **Geoffrey Miller - « Associated Press »**



La nouvelle règle d'admission est remarquablement brève et simple, bien qu'il reste un long chemin à parcourir afin d'éliminer toutes les irrégularités. Le CIO aurait difficilement pu aller plus loin sans altérer les principes de base de la compétition olympique. Grâce aux nouveaux textes d'application, il y a moins de risques de voir une partie du monde accuser l'autre partie d'amateurisme marron sous le couvert de bourses d'études supérieures ou de patronage de l'Etat, puisque les bourses et

les compensations financières pour une durée d'entraînement illimitée sont désormais expressément approuvées. Pour le moment, tout le monde est heureux,

surtout les Fédérations Internationales, qui avaient mené campagne pour obtenir le droit de décider elles-mêmes de l'admissibilité d'un athlète et qui l'ont maintenant obtenu. Mais par la même occasion, les Fédérations supportent de plus lourdes responsabilités. Les souvenirs de Sapporo et les attermolements au sujet des revenus des skieurs sont encore présents dans tous les esprits et les observateurs attendent avec anxiété 1976 pour voir si certaines Fédérations, à qui a été laissé le soin de décider à leur gré de l'admission des athlètes, pourront conserver en cette année olympique la confiance du CIO.

### **Gian-Paolo Ormezzano - « Tuttosport » - Turin**



*A mon avis, la règle 26 est une des meilleures pour ce qui est du seul but, du seul véritable but d'une règle : être changée. Je pense que, non seulement dans le domaine du sport mais partout ailleurs, les règles sont faites pour être changées et non pas pour régler définitivement une question. Des qu'une règle est faite, on commence à la changer, soit officiellement, soit clandestinement.*

*Déjà, quelques Fédérations Internationales ont commencé à interpréter, c'est-à-dire à changer, la règle 26, spécialement en ce qui concerne le montant de l'argent qu'un athlète peut toucher.*

*Je pense que la souplesse de sa formulation, particulièrement dans le texte français, est l'idéal pour faire tout ce que l'on veut sans contraindre le CIO à prendre une décision douloureuse et impopulaire comme ce fut le cas pour Karl Schranz à Sapporo. En même temps, il faut dire que la règle 26 a réussi à ne pas mêler le mot professionnalisme au domaine olympique. C'est une règle intelligente, habile et pratique. Mais, face à la nouvelle attitude du monde qui regarde le travail comme une occasion de visiter la vie, de se bâtir une vie complète, bien au-delà de l'argent, je me demande si toutes les opportunités permises, donc offertes, par la règle 26, ne suggèrent pas l'idée de passer au professionnalisme sportif.*

*En tout cas, rien de mal : le professionnalisme n'est pas le sport professionnel ; le professionnalisme en sport est, à mon sens, la pratique consciencieuse du sport avec du temps, mais aussi avec la pratique d'un tas d'autres choses à côté (comme, en théorie, l'on devrait pratiquer tout travail). La règle 26 assure une bonne pratique professionnelle au sportif. Pas besoin de devenir professionnel.*

### **John Rodda - « The Guardian » - Londres**



La nouvelle règle 26 dépasse la seule question de l'amateurisme et de l'admission et rassemble tous les intéressés au mouvement olympique. Ces vingt dernières années, l'Olympisme a été lentement empoisonné par une répugnance à accepter les changements sociaux, changements dus aux progrès technologiques, aux guerres mondiales et autres, et à une nouvelle répartition des richesses.

Maintenant que cet écueil a été franchi, les différentes parties constitutives du mouvement, le CIO, les CNO et les FI (et à travers elles les

fédérations nationales), s'accordent à reconnaître que le mouvement a un rôle crucial à jouer dans la société moderne. Il n'y a pas de place dans l'arène olympique pour les sportifs professionnels. Mais tous les autres peuvent lutter pour une place en sachant qu'ils peuvent faire appel à tous les soutiens possibles, qu'ils soient matériels ou financiers, à condition de respecter les règles établies. Si la nouvelle règle 26 marque le début d'une nouvelle ère, il y aura encore des anomalies et des contradictions, car le sport continuera de se développer. Le mouvement olympique, à travers le CIO, les CNO et les FI, devra être très attentif à ces changements. Il n'y aura désormais plus d'excuse pour l'hypocrisie.

### **Jerzy Zmarzlik - « Przegląd Sportowy » - Pologne**



*La décision de la session du CIO a été bien accueillie en Pologne qui, depuis des années, demandait le changement de la règle 26, basée sur les réalités du XIXe siècle.*

*La nouvelle teneur de la règle sur l'amateurisme olympique constitue une bonne base pour les recherches, analyses et décisions ultérieures.*

*Il est vrai que ce sont surtout les fédérations sportives et les CNO qui devraient décider de l'amateurisme olympique. Les conditions économiques très variées, les niveaux de vie inégaux des différentes sociétés sportives, les conditions géographiques variables et, non moins important, la spécificité de chaque discipline sportive, demandent une définition de l'amateurisme sportif très souple.*

*Ce qui est sûr, c'est que pratiquer un sport ne doit pas permettre de s'enrichir, d'obtenir des gains matériels excessifs. Ce ne doit pas être un but essentiel et économique en soi.*

*Il reste 'que les sociétés et les gouvernements devraient créer les meilleures conditions possibles pour permettre aux jeunes qui sont doués d'élever leur niveau sportif, comme cela se fait dans d'autres domaines de la vie, comme la science, les beaux-arts, etc.*

*C'est dans cette direction que l'on devra chercher les solutions futures pour adapter l'amateurisme olympique aux besoins de la vie.*